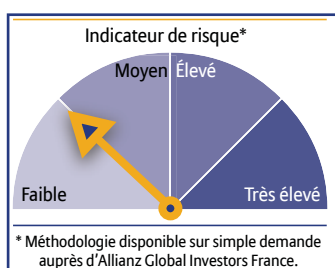


Allianz Euro Emprunts d'État

Obligation -
Emprunts d'État



Pour investir sur les obligations émises par les États de la zone Euro

Allianz Euro Emprunts d'État est un fonds commun de placement investi principalement sur les obligations

émises et/ou garanties explicitement par les États de la zone euro.

Le FCP a pour objectif d'obtenir un rendement en ligne avec celui de l'indice JPM EMU IG GOVT 5-7 Y sur un horizon de placement recommandé de 3 ans minimum.

L'indice JPM EMU IG GOVT 5-7 Y est un indice obligataire libellé en euro, composé de titres émis par les gouvernements de la zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 5 et 7 ans et dont la notation minimum est BBB- (notation Standard & Poor's) ou Baa3 (notation Moody's).

Pour atteindre cet objectif, Allianz Euro Emprunts d'État aura recours à une gestion active de la sensibilité (0 ; 10), un positionnement dynamique sur la courbe des taux, une allocation géographique de la sensibilité ainsi qu'une sélection des titres sur la courbe de chaque pays.

Philosophie d'investissement

La philosophie d'investissement d'Allianz Global Investors France repose sur deux principes généraux :

- La conviction qu'une approche fondamentale à moyen terme des tendances de l'économie, des évolutions des marchés et de l'analyse des valeurs permet de déceler les écarts de valorisation sources de performances.

- La conviction qu'un processus de gestion structuré, apporte homogénéité et cohérence dans la mise en oeuvre de la politique d'investissement de l'OPCVM.

Un processus de gestion rigoureux

1. Prise de décisions d'investissement

A partir de l'analyse de notre scénario économique et de nos anticipations sur les marchés de taux, les comités obligataires élaborent des stratégies d'exposition aux taux d'intérêts, de positionnement sur la courbe des taux, d'arbitrage inter pays et de choix sectoriels de titre.

2. Construction du portefeuille

Le gérant applique les orientations, définies par les Comités obligataires, en utilisant éventuellement la marge de manœuvre dont il dispose.

3. Contrôle des risques

Un suivi détaillé de la structure du portefeuille est effectué par la gestion et le contrôle des risques. Il assure le respect des ratios réglementaires et des limites internes (risque d'exposition, risque de crédit etc...).

Atouts du FCP

- Un fonds pour investir sur les obligations émises par les États de la zone euro.
- Une gestion active qui intègre différentes sources de valeur ajoutée : gestion de la duration, positionnement sur la courbe des taux, allocation géographique, sélection de titres...
- Un historique de performances de plus de 15 ans.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque de taux - Risque sectoriel taux - Risque de crédit - Impact de l'inflation - Risque de change - Impact des produits dérivés - Risque relatif.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP

Classification AMF : obligations et autres titres de créances libellés en euro

Date d'agrément AMF : 21 décembre 1993

Code ISIN : part R : FR0010713941 -
Part I : FR0007476445

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans

Frais de gestion : part R : 0,75 % - Part I : 0,4784 %

Commission de souscription maximale : part R : 3 % (dont part acquise au FCP : néant) - Part I : 2 % (dont part acquise au FCP : néant)

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 12h30 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour. En cas de suspension de la valeur liquidative, les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

Valeur liquidative d'origine : part I : 15 244,90 € (division de la part par 10 le 24/10/1996 et le 20/10/1998) - Part R : 100 € - Création le 16/02/09

Libellé de la devise : euro

Affectation des résultats : capitalisation

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 01/12/2011

Allianz Euro Emprunts d'Etat est un fonds commun de placement (FCP) régi par les lois françaises et agréé par l'autorité de tutelle (AMF) en tant qu'OPCVM respectant les règles de la directive européenne 85/611/CE. Les risques de l'OPCVM sont définis de manière détaillée dans le prospectus.

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter.

Avant toute décision d'investissement, l'investisseur devrait consulter son conseiller financier pour évaluer et s'assurer de l'adéquation de l'investissement en fonction de sa situation, de son profil de risque et de ses objectifs.

Document non contractuel.